

■ Obligations d'épargne-retraite

Qu'est-ce qu'une obligation d'épargne-retraite?

Les obligations d'épargne-retraite combinent certains avantages des obligations à coupon zéro, connues sous le nom d'obligations à coupons détachés, et des obligations provinciales pour offrir à l'investisseur un niveau de revenu amélioré à une date ultérieure, appelée la date de versement. Outre le revenu différé, l'investissement en capital initial est également remboursé à l'investisseur à la date d'échéance.

Comment sommes-nous payés pour nos services?

Obligations d'épargne-retraite de deuxième rang
Les obligations d'épargne-retraite de deuxième rang sont le résultat d'opérations portant sur des obligations déjà émises. Lorsque vous achetez ou vendez, Edward Jones peut agir comme placeur pour compte ou comme contrepartiste. Si nous agissons comme placeur pour compte, votre confirmation d'opération indique la commission que vous payez, laquelle peut aller jusqu'à 1,8 % du montant en dollars de votre achat et jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente.

Si vous achetez une obligation de notre stock ou que vous vendez une obligation que nous vous achetons directement, nous agissons à titre de contrepartistes. Une marge bénéficiaire ou une démarque, incluse dans le prix, est alors indiquée dans la liste d'éléments de la confirmation d'opération. La marge bénéficiaire peut aller jusqu'à 1,8 % du montant en dollars de votre achat et la démarque jusqu'à 0,75 % du montant en dollars de votre vente. Le prix est également ajusté pour tenir compte des variations des taux d'intérêt et des cours qui ont eu lieu après que vous ayez acheté les titres. En raison de ces variations, Edward Jones peut gagner un revenu ou essuyer des pertes après l'achat ou la vente de titres en tant que contrepartiste.

Comment votre conseiller est-il rémunéré?

Votre conseiller reçoit un pourcentage des commissions ou frais liés aux obligations d'épargne-retraite. Nos revenus modifient la rentabilité globale d'Edward Jones et, en conséquence, peuvent influencer sur les primes de succursale que votre conseiller reçoit.